
Préavis d'adjudication de contrat

pour

Services d'experts en la matière liés aux drogues illicites/illégalés au Canada

1. PAC

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public informant la communauté des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, permettant ainsi aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent, pendant la période d'affichage de quinze jours civils, des énoncés de capacités qui répondent aux exigences énoncées dans le PAC, le gouvernement procédera à un processus d'appel d'offres complet, soit par le biais du service d'appel d'offres électronique du gouvernement, soit par des moyens traditionnels, afin d'attribuer le contrat.

Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui répond aux exigences énoncées dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Introduction :

Sécurité publique Canada (SP) a actuellement besoin d'un entrepreneur pour mener des activités spécialisées en matière d'élaboration, de mobilisation et de diffusion des connaissances relatives aux drogues illicites et à leurs répercussions sur la sécurité publique.

3. Contexte :

SP est le ministère responsable du gouvernement canadien qui a pour mandat d'assurer la sécurité des Canadiens face à une gamme de risques tels que les catastrophes naturelles, le crime et le terrorisme. SP travaille avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, des organismes d'application de la loi et des premiers intervenants, des groupes communautaires, le secteur privé et d'autres pays afin d'atteindre ses objectifs. Le ministère joue un rôle clé dans l'élaboration de politiques, la prestation de programmes et l'assurance de la cohésion et de l'intégration des questions de politiques et de programmes au sein du portefeuille de la Sécurité publique, qui comprend : la sécurité nationale, la gestion des urgences, l'application de la loi, la gestion des frontières, les services correctionnels et la prévention du crime.

Le mandat de la Division des politiques en matière de drogues (DPD) est de fournir des conseils rigoureux au ministère et au gouvernement sur les meilleures approches possibles, fondées sur des données probantes, afin de faire face aux répercussions sur la sécurité publique du cannabis illicite et des drogues illégales, y compris les opioïdes et d'autres substances.

La DPD entreprend des travaux pour examiner les répercussions du cannabis illicite et des drogues illégales sur la sécurité publique, y compris la façon dont ils sont liés à des comportements criminels individuels ou organisés et causent des problèmes de sécurité communautaire, ainsi que leurs répercussions sur les organismes d'application de la loi et le système de justice pénale en général. Ce travail peut également inclure l'examen des coûts économiques du cannabis illicite et des drogues illégales et des réponses institutionnelles, ainsi que l'efficacité de ces réponses, en vue d'éclairer l'élaboration des politiques et des programmes, et de fournir des conseils rigoureux aux hauts fonctionnaires et aux intervenants.

La Division cherche plus précisément à accroître la capacité à recenser, cibler et perturber les groupes criminels organisés et les chaînes d'approvisionnement illégales, notamment en améliorant la connaissance des marchés de drogues illégales et la qualité des données sur les saisies de drogues. Elle cherche également à fournir aux forces de l'ordre des conseils et des outils à l'appui de nouvelles façons de contrôler la consommation de substances illicites en vue d'améliorer les interactions entre la police et les personnes qui consomment des substances, de réduire les préjudices associés à la criminalisation de la consommation de substances et d'atténuer les effets potentiels des interventions visant à perturber

l'approvisionnement sur les personnes qui consomment des substances. La Division entreprend également des travaux visant à mieux documenter les marchés illicites du cannabis et leurs répercussions sur la sécurité publique, et continue à développer les connaissances et les données sur la conduite sous l'influence de la drogue.

Cependant, la Division est confrontée à un manque de données et de connaissances factuelles sur des questions telles que : la taille et les caractéristiques des marchés du cannabis illicite et des drogues illégales et le rôle du crime organisé dans ces marchés; les pratiques efficaces d'application de la loi pour faire respecter les lois canadiennes sur les drogues (c.-à-d. la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et la *Loi sur le cannabis*); les répercussions possibles de diverses politiques sur la consommation de substances et les aspects connexes de la sécurité publique, les tendances et les modèles des marchés nationaux du cannabis illicite et des drogues illégales; et l'effet affaiblissant de diverses substances illégales sur la capacité de conduire.

Afin de soutenir les objectifs de la Division, SP a besoin des services d'un entrepreneur pour mener divers projets de recherche, préparer des rapports et d'autres produits de connaissance, et diffuser les connaissances aux praticiens et aux décideurs.

4. Exigences

4.1 Objectif

Fournir des informations, des connaissances, une expertise substantive et des avis pratiques pour aider SP à fournir des conseils rigoureux en matière de politiques et de programmes afin de lutter contre les marchés des drogues illicites et la conduite sous l'influence de la drogue.

4.2 Questions à aborder

On s'attend à ce que l'entrepreneur exécute les tâches mentionnées à la section 4.3, selon les besoins, sur les questions énumérées ci-dessous. L'entrepreneur ne doit pas commencer à travailler sur une question sans le consentement de Sécurité publique. Cette liste de questions est la liste attendue; cependant, elle peut changer selon les circonstances et les besoins. De surcroît, toutes les questions peuvent ne pas exiger le même niveau d'effort.

1. Tendances et caractéristiques de l'échelle, de la portée, de la valeur, des méthodes de production, d'importation ou de distribution sur le marché intérieur de drogues illégales (p. ex., le fentanyl et d'autres opioïdes) et de précurseurs chimiques de drogues synthétiques.

Les principales questions de recherche sont les suivantes :

- Comment les drogues illégales sont-elles utilisées pour altérer la nature et le contenu d'autres substances?
- Quels sont les facteurs qui poussent à l'introduction et à l'utilisation de drogues illégales et de précurseurs chimiques sur le marché?
- Quelles sont les implications politiques et pratiques de ces résultats?

2 – Une analyse de la stigmatisation liée à la consommation de drogues illégales et de l'efficacité des politiques et des pratiques visant à réduire la stigmatisation.

Les principales questions de recherche sont les suivantes :

- Comment la stigmatisation affecte-t-elle les trajectoires criminelles des personnes qui consomment des substances?
- Quels sont les facteurs à l'origine de la stigmatisation?
- Quels sont les impacts de la formation des forces de l'ordre pour réduire la stigmatisation?
- Quelles sont les lacunes en matière de politiques et de programmes pour lutter contre la stigmatisation et les facteurs connexes et comment les combler?

3 – Les répercussions potentielles de diverses politiques et pratiques sur les méthodes d'opération des groupes criminels organisés sur les marchés des drogues illégales et du cannabis illicite.

Les principales questions de recherche sont les suivantes :

- Quels seraient les indicateurs clés pour mesurer les répercussions des politiques et des pratiques sur les modes opératoires des groupes criminels organisés en matière de drogues illégales et de cannabis illicite?
- Que savons-nous des répercussions des différents types d'interventions?
- Quelles sont les implications politiques et pratiques de ces résultats?

4 – Analyses comparatives de l'efficacité et des coûts de diverses politiques, pratiques et réponses répressives aux drogues illicites et au cannabis illicite.

Les principales questions de recherche sont les suivantes :

- Quels seraient les indicateurs clés et les sources de données pour mesurer l'efficacité des pratiques et des réponses des services répressifs aux drogues illégales et au cannabis illicite?
- Quels seraient les indicateurs clés et les sources de données permettant de mesurer les coûts des interventions des services répressifs pour lutter contre les drogues illégales et le cannabis illicite?
- Quelles sont les implications politiques et pratiques de ces résultats?

5 – Études sur le comportement, les attitudes, les outils de détection ou la science de l'affaiblissement des facultés, en relation avec la conduite sous l'emprise de drogues.

Les principales questions de recherche sont les suivantes :

- Quel est l'état des connaissances sur les effets néfastes des drogues illicites autres que le cannabis?
- Quelles sont les principales lacunes dans ces connaissances?
- Quel est l'état des connaissances sur les outils de détection de la conduite avec facultés affaiblies par des drogues autres que le cannabis?
- Quelles sont les implications politiques de ces résultats?

6 – Une analyse des aspects de l'ACSG+ par rapport aux drogues illégales.

Les principales questions de recherche sont les suivantes :

- Les groupes criminels organisés (GCO) utilisent-ils le genre et d'autres facteurs identitaires pour parvenir à leurs fins? Si oui, comment et dans quelle mesure?
- Quelles sont les données actuellement disponibles pour mesurer les répercussions sur les communautés LGBTQ+ des politiques et pratiques en matière de drogues illégales?
- Quel est l'état des connaissances sur le traitement différencié des communautés LGBTQ+ sur les marchés illégaux de la drogue? Comment ces communautés peuvent-elles être utilisées différemment sur ces marchés? Comment les pratiques de répression peuvent-elles avoir un impact différent sur elles?
- Quelles sont les implications politiques de ces résultats?

7 – Analyse de la manière dont les revenus du cannabis générés par les différents ordres de gouvernement peuvent être utilisés pour financer des activités d'application de la loi spécifiquement dédiées au cannabis illicite.

Les principales questions de recherche sont les suivantes :

- Quel est le niveau de revenu généré par les ventes légales de cannabis par administration au Canada?
- Ces fonds sont-ils spécifiquement dédiés aux activités liées au cannabis ou font-ils partie des recettes générales?
- Quelle proportion de ces fonds est consacrée spécifiquement aux activités de maintien de l'ordre?
- Quelles sont les implications politiques de ces résultats?

4.3 Tâches

L'entrepreneur doit effectuer les tâches suivantes :

Réunion de lancement du contrat

- 4.3.1 Assister à une réunion de lancement avec le [responsable technique du projet](#) de SP et d'autres intervenants, au besoin, pour discuter des objectifs et des exigences du mandat du contrat et de l'ordre dans lequel l'entrepreneur travaillera sur les diverses questions susmentionnées. La réunion aura lieu dans la [semaine](#) suivant l'attribution du contrat dans les installations de Sécurité publique Canada à Ottawa [ou](#) par télé ou visio-conférence (selon la décision du [responsable technique du projet](#) de SP).

Pour chacune de ces questions, la liste de tâches pourra inclure, sans y être limitées, les suivantes :

- 4.3.2 Assister à une réunion de lancement pour la question convenue avec le [responsable technique du projet](#) de SP et d'autres intervenants, au besoin, afin de discuter des objectifs et des exigences du mandat ainsi que de l'approche et de la méthodologie provisoires de l'entrepreneur. La réunion aura lieu dans la [semaine](#) après la réunion de lancement dans les installations de Sécurité publique Canada à Ottawa [ou](#) par téléconférence/vidéoconférence (selon la décision du [responsable technique du projet](#) de SP).
- 4.3.3 Recenser et examiner les documents clés, y compris les publications, pour conceptualiser et contextualiser le but, les objectifs, la portée et les exigences relatives à la question examinée.
- 4.3.4 Déterminer l'approche et la méthodologie qui seront utilisées pour traiter la question examinée. Cela devrait inclure, sans nécessairement s'y limiter : le type d'informations et de sources de données, les outils de collecte de données proposés, la méthodologie d'échantillonnage, le cas échéant, les organisations des principaux intervenants qui devraient être impliqués afin de mener à bien le travail, le plan analytique proposé, ainsi que les types d'approches et d'outils de mobilisation des connaissances qui seront utilisés pour atteindre les principaux intervenants. Il convient de noter que les données de la base de données sur les coûts et méfaits de l'usage de substances au Canada devront être utilisées chaque fois que possible pour examiner les sujets à l'étude.
- 4.3.5 Remettre un rapport pour examen et approbation par le [responsable technique du projet](#) de SP qui décrira les éléments suivants :
- i. Les tâches qui seront menées;
 - ii. Les livrables qui seront produits;
 - iii. Les rôles et responsabilités des ressources utilisées pour mener ces tâches;
 - iv. Les échéanciers pour la production du tâches et la soumission des livrables;
 - v. Les coûts associés à la réalisation des diverses tâches et livrables.
- 4.3.6 Suite à l'approbation du rapport prévu au point 4.3.5 par le [responsable technique du projet](#) de SP, recueillir, rassembler, organiser et analyser les données.
- 4.3.7 Préparer et soumettre une ébauche de rapport complet décrivant le contexte, la méthodologie, les résultats, les conclusions et les recommandations.
- 4.3.8 Préparer et remettre le rapport final intégrant les commentaires du [responsable technique du projet](#) de SP.
- 4.3.9 Préparer et présenter de courts documents d'information et des présentations ciblées, selon les besoins, pour atteindre un public spécifique (p. ex., la haute direction).
- 4.3.10 Préparer et fournir des outils de mobilisation des connaissances adaptés à un public spécifique (p. ex., la communauté des forces de l'ordre, les praticiens concernés, etc.) Il peut s'agir d'outils en ligne, de séminaires et conférences virtuels ou en personne, etc. L'entrepreneur pour devoir mener toutes les tâches associées à ces outils, séminaires ou conférences, mais ceci devrait avoir fait l'objet de discussion préalables avec le [responsable technique du projet](#) de SP.

4.3.11 Fournir d'autres activités pertinentes de transfert de connaissances au [responsable technique](#) du SP et à d'autres intervenants désignés par le [responsable technique du projet](#) de SP.

5. Produits livrables

Pour chacune de ces questions, l'entrepreneur devra produire les produits livrables suivants :

N°	Produit livrable	Contenu	Format	Date d'échéance
a)	Approche méthodologique et plan de travail	Rapports détaillant l'approche et la méthodologie proposées, les personnels impliqués, le plan de travail, et les coûts afférents à la réalisation des tâches sur une question donnée.	MS Word	À déterminer
b)	Rapports de recherche	Rapports détaillés présentant les connaissances existantes et/ou les nouvelles connaissances et données sur les questions identifiées ci-dessus. Il peut s'agir d'un examen de la documentation, de descriptions de la méthodologie spécifique de collecte des données, d'une description et d'une analyse détaillées des données qualitatives et/ou quantitatives, d'une analyse des limites et des implications politiques et/ou pratiques des données et de l'analyse, ainsi que de conclusions et de recommandations, le cas échéant.	MS Word	À déterminer
c)	Courts documents d'information	Préparer et partager de courts documents destinés aux décideurs et aux praticiens, résumant les informations clés en matière de politique et/ou de pratique, afin de soutenir la prise de décision et les interventions fondées sur des preuves.	MS Word	À déterminer
d)	Présentations ciblées	Faire des présentations, selon les besoins, aux hauts fonctionnaires du ministère ainsi qu'aux principaux intervenants (p. ex. tables fédérales-provinciales-territoriales).	PowerPoint	À déterminer
e)	Activités et outils de mobilisation des connaissances	Des activités et des outils de mobilisation des connaissances, adaptés aux différents sujets et destinés à des publics d'horizons divers, des hauts fonctionnaires aux agents chargés de l'application de la loi sur le terrain, y compris, mais sans s'y limiter : conférences, séminaires ou séances d'information en personne ou virtuelle, événements et outils en ligne, sessions de formation, etc.	MS Word	À déterminer

6. LIEU DE TRAVAIL

- 6.1 L'Entrepreneur utilisera ses bureaux pour mener les travaux. Toutefois, les personnels impliqués devront être disponibles pour participer à des réunions en personne aux bureaux SP ou virtuelles (par télé ou visio conférence) au besoin.
- 6.2 Le Gouvernement du Canada n'assumera aucuns frais de déplacement ou de subsistance défrayés par l'Entrepreneur par suite de la relocalisation d'un member du personnel participants

aux travaux requis aux fins de ce Contrat.

6.3 Aucun déplacement à l'extérieur de la Région de la capitale nationale (RCN) ou des lieux de travail désignés n'est prévu pour réaliser les tâches requises aux fins de contrat à moins qu'il n'ait été approuvé au préalable par le responsable technique du projet de SP.

7. LANGUE DE TRAVAIL

- a. Tous les livrables doivent être soumis en anglais.
- b. SP assurera la traduction des livrables lorsque requis.
- c. Toutes les communications avec le personnel de Sécurité publique Canada et les membres du public (s'il y a lieu) doivent être réalisées dans la langue officielle (Anglais ou Français) au choix de l'employé ou du membre du public.

8. SOUTIEN DE SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

Si requis pour réaliser des tâches reliées à ce contrat et à la discrétion du responsable technique du projet, SP pourra appuyer l'entrepreneur comme suit :

- i. Fournir des documents internes pertinents, dont certains pourront faire l'objet d'une entente de non divulgation afin de protéger la confidentialité de l'information;
- ii. L'accès en temps opportun à des partenaires du ministère; et
- iii. La révision, rétroaction et approbation rapides des livrables (généralement entre 5 à 10 jours ouvrables sauf avis contraire).

9. POLITIQUE D'ACHATS ÉCOLOGIQUES

In April 2006, and as revised on May 14, 2018, the Government of Canada issued the Policy on Green Procurement (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-eng.html>) that directs federal departments and agencies to take the necessary steps to incorporate environmental considerations into the procurement process. To assist Canada in reaching its objectives, the Contractor should undertake the following when performing the Work:

- 9.1 Provide and transmit draft and final deliverables in electronic format.
- 9.2 Print on minimum recycled content of 30% and/or certified as originating from a sustainably managed forest such as: Canadian Standards Association (CSA), Forest Stewardship Council (FSC); Sustainable Forestry Initiative (SFI); Ecologo certification, etc.
- 9.3 Print double sided in black and white format.
- 9.4 Recycle (shred) unneeded printed documents in accordance with Security Requirements of the Contract.

10. Exigences minimales essentielles :

Les exigences suivantes doivent être remplies afin de satisfaire au besoin énoncé dans le présent avis :

Expérience :

L'entrepreneur doit avoir :

- Un minimum de dix (10) ans d'expérience dans la conduite de recherches axées sur les politiques en matière de drogues illégales/illicites.
- Un minimum de dix (10) ans d'expérience dans l'élaboration et la fourniture de conseils stratégiques sur des questions liées aux drogues illégales/illicites.

- Un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans la fourniture de conseils d'expert sur les questions relatives aux drogues illégales/illicites.
- Expérience de la conduite de recherches empiriques (qualitatives et quantitatives) sur des questions liées aux drogues illégales/illicites.
- Expérience dans l'élaboration et la réalisation d'activités de mobilisation des connaissances au moyen d'outils et d'événements interactifs, tels que des outils en ligne, des webinaires, des événements en personne, etc.
- Expérience de la conduite de recherches sur des marchés complexes de drogues illégales/illicites.
- Expérience de la collaboration avec les services répressifs sur les marchés des drogues illégales/illicites.
- Expertise avérée dans l'analyse économique des drogues illégales/illicites et dans la conduite sous l'emprise de la drogue, la stigmatisation liée aux drogues illicites et l'ACSG+ lié aux drogues illicites.
- L'accès à, ou la capacité d'accéder à, diverses données sensibles ou confidentielles.
- Capacité à impliquer de multiples intervenants pertinents aux niveaux national et administratif (p. ex., les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les principaux intervenants non gouvernementaux, les personnes touchées par la consommation de substances, etc.).
- Capacité à accéder à un éventail de personnes qui consomment différentes substances et à des degrés divers, et expertise nécessaire pour travailler conjointement avec ces personnes, notamment en ce qui concerne la stigmatisation, les préoccupations relatives à l'ACSG+ et la réduction des problèmes de sécurité personnelle et publique liés aux méfaits de la consommation de substances.

11. Durée du contrat :

La période du contrat s'étendra de la date de signature à la fin mars 2025.

Périodes additionnelles

L'entrepreneur convient que le Canada a l'option irrévocable de requérir pour deux périodes additionnelles d'une année chacune les services de l'entrepreneur pour fournir les services prévus à l'annexe A du contrat aux mêmes conditions et au même prix et/ou taux prévus au contrat. Seule l'autorité contractante peut exercer cette option, qui sera supportée par un amendement au contrat.

L'autorité contractante peut se prévaloir de cette option à tout moment avant l'échéance du contrat en transmettant un avis écrit à l'entrepreneur.

12. Coût estimé :

Le montant estimé de ce contrat est de 730 000 \$ (hors TPS), incluant toute période additionnelle.

13. Raison de l'appel d'offres limité

Le contrat est proposé en vertu de l'alinéa 6d) du *Règlement sur les marchés de l'État*, qui stipule que « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

Le ministère a besoin d'une ressource ayant une expérience considérable en recherche sur les drogues (y compris la production de nouvelles données originales) et en diffusion et mobilisation des connaissances sur les questions liées aux drogues (y compris pour les hauts fonctionnaires et autres décideurs). De plus, la ressource doit avoir une connaissance intime de la complexité des marchés des drogues illicites, une compréhension des rôles et des responsabilités des services de police et de sécurité publique dans ce domaine, ainsi que des stratégies et des politiques actuelles du gouvernement fédéral canadien et des gouvernements provinciaux et territoriaux.

- L'expérience, les connaissances et la compréhension de l'entrepreneur en matière de consommation de substances et de méfaits connexes, y compris les marchés de la drogue au Canada, sont démontrées par ses nombreuses publications et activités dans ce domaine depuis sa création en 1988.

- L'entrepreneur a une expérience solide et démontrée dans la conduite de recherches empiriques sur les questions liées aux drogues, notamment sur le cannabis, les opioïdes et la conduite sous l'influence de drogues. Il dispose d'une liste de publications sur son site Web attestant de cette expérience.
- L'entrepreneur a une expérience solide et démontrée dans l'élaboration et la réalisation d'activités innovantes et diversifiées de diffusion et de mobilisation des connaissances, notamment par le biais de sa conférence annuelle, d'outils interactifs sur son site Web, de présentations ciblées et de l'organisation de séminaires, de webinaires et d'autres événements pour les décideurs et les praticiens.
- L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle de diverses données essentielles aux pratiques policières, aux drogues illicites et licites, aux risques connexes pour la sécurité publique et à d'autres questions liées aux drogues et aux méfaits par l'entremise de son programme, le [programme Coûts et méfaits de l'usage de substances au Canada](#) (PCCSM). Ces données seront essentielles à la réalisation efficace de certaines des études qui seront entreprises.
- L'entrepreneur est un rassembleur unique grâce à son réseau établi d'intervenants, de partenaires. L'entrepreneur a établi, au fil des ans, un vaste réseau de collaborateurs à travers le Canada et à l'étranger dans de nombreux domaines et d'horizons divers, y compris les communautés universitaires et d'application de la loi.
- L'entrepreneur est un guichet unique dans le domaine des méfaits de la consommation de substances et des répercussions sur la sécurité publique. Il possède l'expertise nécessaire permettant de mener des recherches et des collectes de données fondées sur des données probantes, de diffuser des résultats adaptés aux publics visés (p. ex. des notes d'orientation, des outils éducatifs, des rapports, des tableaux de bord de données) et de mobiliser les connaissances en offrant des produits de formation (p. ex. des modules, des guides, des compétences en matière de rendement).
- L'entrepreneur possède une expertise unique et reconnue dans le domaine de la conduite avec facultés affaiblies par la drogue, qui est l'un des enjeux de cet accord. Il termine actuellement une étude de culpabilité ainsi qu'une étude empirique sur l'outil de détection de la conduite avec facultés affaiblies par le test standard de sobriété sur le terrain.
- L'associé principal de recherche de l'entrepreneur a accès à des données confidentielles sur les services de police et la conduite avec facultés affaiblies, y compris des données toxicologiques, auxquelles personne d'autre n'a accès en dehors des organismes qui recueillent ces données. L'associé principal de recherche est également l'un des rares professionnels au Canada à posséder l'expertise, les données et les connaissances combinées des outils et des procédures policières utilisés dans la détection de la conduite avec facultés affaiblies et à comprendre la science de l'affaiblissement des facultés.
- L'entrepreneur a une solide expérience de travail avec et pour la communauté des forces de l'ordre, y compris sur la stigmatisation associée aux personnes qui utilisent des substances.
- L'entrepreneur dispose d'une équipe de professionnels et de chercheurs expérimentés, dans le domaine des sciences sociales, notamment l'économie, la criminologie et l'administration publique.
- L'entrepreneur a de l'expérience de travail avec Sécurité publique Canada, la GRC et d'autres organismes d'application de la loi, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Compte tenu de la diversité des problèmes liés aux drogues illicites à traiter dans le cadre de cet accord, de la complexité du travail et des connaissances de première main nécessaires pour fournir les types de produits de haute qualité attendus, aucun autre fournisseur ou entrepreneur ne pourrait fournir le niveau de service requis de manière aussi rentable et rapide.

14. Nom et emplacement de l'entrepreneur proposé :

Il est prévu d'attribuer un marché de services au fournisseur suivant :

Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substance
75, rue Albert, bureau 500
Ottawa, ON

15. Propriété intellectuelle :

L'entrepreneur conservera la propriété intellectuelle.

16. Ententes commerciales :

Les accords commerciaux suivants s'appliquent: Accord de libre-échange de l'Organisation Mondiale du commerce (OMC); Accord économique et commercial global (AECG); le PTP consolidé, Canada-Honduras, Canada-Corée, Canada-Panama, Canada-Pérou, Canada-Ukraine, Canada-Colombie, et Canada-Chili.

17. Comment réagir :

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et disponibles pour fournir le service décrit dans le présent document peuvent présenter une déclaration de capacités par écrit à l'autorité contractante indiquée dans le présent avis au plus tard à la date de clôture du présent avis. L'énoncé des capacités DOIT démontrer clairement comment le fournisseur répond aux exigences annoncées.

Les « déclarations de capacités » doivent être envoyées par courrier ou par courriel au plus tard à la date de clôture. Les énoncés de capacités reçus au plus tard à la date de clôture seront examinés uniquement dans le but de décider s'il y a lieu ou non de procéder à un achat concurrentiel. Les informations fournies seront utilisées par l'État à des fins d'évaluation technique uniquement et ne doivent pas être interprétées comme une invitation à la concurrence.

Les fournisseurs qui ont présenté un énoncé de capacités seront avisés par écrit de la décision de Sécurité publique Canada de poursuivre le processus d'approvisionnement non concurrentiel ou de mettre le besoin en concurrence.

Si un fournisseur a des questions concernant le besoin, il doit communiquer avec l'agent de négociation des contrats identifié ci-dessous. Le numéro de dossier de Sécurité publique Canada, le nom de l'agent de négociation des contrats et la date de clôture du PAC doivent figurer à l'extérieur de l'enveloppe en caractères d'imprimerie ou, dans le cas d'une transmission par télécopieur, sur la page couverture.

L'État se réserve le droit de négocier avec les fournisseurs pour tout marché.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles.

18. Autorité contractante :

Chantale Gregoire
Agente principale des approvisionnements et des marchés
Sécurité publique Canada
269, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8

Tél. : 613 949-9921
Télec. : 613 954-1871
Courriel : contracting@ps-sp.gc.ca

19. Date de clôture :

Ce PAC sera fermé le **23 mars, 2023.**